



**Marché public de services
(article 29 § 10 du code des marchés publics)**

Procédure adaptée de mise en concurrence simplifiée
en application de l'article 28 du code des marchés publics

REGLEMENT DE CONSULTATION

EVALUATION PDRM

Maître d'ouvrage

**Préfecture de la Région Martinique
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
111-113 rue Ernest Deprogès**

97200 Fort de France

tél. 05 96 39 49 07, 05 96 70 39 49

1 - Objet du marché

Marché de service en un lot unique portant sur l'évaluation à mi-parcours du Programme de développement rural de Martinique (programmation 2007-2013), conformément à l'article 86 du règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

L'étude portera principalement sur les points suivants :

Conformément à la réglementation communautaire, la totalité du programme devra être examinée. Cependant, il sera demandé de concentrer les travaux sur des mesures qui présentent un aspect nouveau ou ayant fait l'objet d'adaptations importantes ou sous un angle d'approche différent. Il s'agira donc de réaliser des examens spécifiques sur un ensemble spécifique de thématiques.

Les thèmes qui devront faire l'objet de cette analyse plus approfondie sont les suivants :

Au niveau de l'axe 1 (Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier) :

- Dispositif 111A (Formation des actifs des secteurs agricole et sylvicole) du fait de son intégration au présent programme.
- Dispositif 111B (Encadrement technique) du fait des modifications des conditions d'appui à ce type de mesure.
- Dispositif 111C (Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices).
- Mesure 121 (Modernisation des exploitations agricoles) du fait notamment de la nécessité de présenter des projets d'entreprises et de l'introduction du principe de sélection.
- Dispositif 123A (Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles), du fait notamment de la modification au niveau des critères d'éligibilité des entreprises bénéficiaires.
- Mesure 124 (Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies) et son articulation avec la mesure 121 et le dispositif 123A.
- mesure 132 (participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire) et son articulation avec la mesure 133 (activité d'information et de promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire).

Pour cet axe, l'examen des dispositifs devra être mené sous tous les angles, à la fois sur le plan économique mais aussi social (conditions de travail, etc.) et environnemental.

Au niveau de l'axe 2 (Amélioration de l'environnement et de l'espace rural) :

- Mesure 214 du fait des améliorations apportées au dispositif pour la nouvelle génération de contrats engagés en 2008 et d'une demande formelle de la Commission.

Au niveau de l'axe 3 (Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale) :

Les mesures relatives à l'amélioration de la qualité de vie en zone rurale devront faire l'objet d'un examen spécifique, avec un éclairage sur les problématiques du patrimoine (culturel et naturel).

Par ailleurs, il devra être conduit un examen spécifique de la mise en oeuvre de la programmation, aspect toujours très important dans une évaluation à mi-parcours : il s'agit notamment d'analyser en quoi les procédures de mise en oeuvre (y compris le ciblage des projets à aider) sont susceptibles de favoriser ou non la réussite de la programmation.

Enfin, dans le cadre de la préparation de l'évaluation ex-post, un travail sera à mener sur les indicateurs d'impact.

Le PDRM ainsi que l'évaluation ex-ante et l'évaluation environnementale stratégique menées en 2006 sur celui-ci, sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche à l'adresse suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/pdr-martinique>

Par ailleurs, les lignes directrices communautaires pour le suivi et l'évaluation (Cadre commun de suivi et d'évaluation) sont disponibles sur le site de la Commission à cette adresse :

http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/index_fr.htm

2 - Modalité de la consultation : procédure adaptée de mise en concurrence

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (Marché à procédure adaptée sans obligation de publication d'un Avis d'appel public à concurrence, marché inférieur à 125 000€).

3 - Lieu d'exécution

Direction de l'agriculture et de la forêt de Martinique
Jardin Desclieux
97262 Fort de France
tél. : 05 96 71 20 40

Le prestataire devra participer aux réunions du comité de pilotage qui se tiendront à Fort de France.

Le prestataire aura à se déplacer sur le territoire de la Martinique.

4 – Durée du marché

Le marché s'exécute à compter de sa date de notification et pour une durée maximale de huit mois. (sept mois jusqu'à la remise du rapport final plus un mois au cours duquel le prestataire devra participer à des séances de présentation de l'évaluation et s'impliquer dans la valorisation du rapport d'évaluation, à Fort de France).

5 – Présentation des candidatures

En référence à l'article 45 du code des marchés publics précisé par l'arrêté du 28 août 2006, les candidats devront présenter les pièces justificatives suivantes à l'appui de leur candidature :

- une lettre de candidature (ou imprimé DC4), complétée et signée ;
- des renseignements précis d'évaluation du statut juridique du candidat : nom, adresse du siège, forme juridique, personne ayant pouvoir d'engager le candidat, déclaration sur l'honneur que le candidat ne relève pas d'un des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public (ou imprimé DC5 - rubriques A - B - C et K) ;
- des renseignements précis d'évaluation de la capacité économique et financière du candidat : chiffre d'affaires hors taxe des trois dernières années, preuve d'une assurance pour risques professionnels, mention d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (ou imprimé DC5 - rubriques D1.1 - D1.4 - D2) ;
- une présentation des effectifs du candidat et de ses moyens et la présentation des profils des personnes qui pourraient être affectées aux tâches demandées (ou imprimé DC5 – rubrique F-1) ;
- les expériences du candidat dans des domaines similaires au cours des trois dernières années permettant de juger de son savoir faire et de son expérience dans le domaine (ou imprimé DC5 – rubrique F-2) ;
- pour les candidats employant plus de 20 salariés, une attestation sur l'honneur relative au respect par le candidat de ses obligations en matière d'emploi des personnes handicapées (ou imprimé DC5 – rubrique J).

Pour information, les modèles de formulaires (DC4/DC5/DC7) dont l'usage est recommandé sont disponibles sur le site suivant : http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm, rubrique « formulaires / modèles non obligatoires proposés pour la passation des marchés publics / documents DC ».

L'enveloppe cachetée contenant ces pièces devra porter la mention « appel de candidatures pour l'évaluation à mi-parcours du PDRM » et devra être jointe au pli contenant l'enveloppe constituant le dossier d'offre.

6 – Présentation des offres

6.1. Liste des pièces constitutives du dossier de consultation :

- Le présent règlement de consultation.
- Le cahier des charges.

6.2. Remise des offres :

Date limite de réception : **vendredi 16 avril à 12 heures** à la DAF de Martinique.

6.3. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 45 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

6.4. Calendrier prévisionnel d'exécution de la prestation :

Les éléments de calendrier pourront être sujet à modification.

Notification du marché : 14 mai 2010.

Début d'exécution : réunion de cadrage dans les 10 jours qui suivent la notification du marché.

Première version du rapport d'évaluation à mi-parcours du PDRM : 15 novembre 2010.

Version finale du rapport : 30 novembre 2010.

Présentation, valorisation du rapport d'évaluation : avant le 15 décembre 2010.

6.5. Contenu de l'enveloppe constituant l'offre :

L'offre sera obligatoirement rédigée en langue française et le prix en euros. Elle comprendra les pièces constitutives suivantes :

- Un acte d'engagement daté et signé par les représentants qualifiés du candidat. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché. La signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de l'ensemble des clauses du cahier des charges qui sont acceptées sans réserves.
- Etat du prix forfaitaire proposé exprimé en euros.
- Le dossier d'offre.

7 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

7.1. Modalités de dépôt des offres :

Les deux enveloppes, constituant le dossier de candidature et le dossier d'offre, seront réunies sous un même pli cacheté.

Adresse à laquelle les candidatures/offres doivent être envoyées ou déposées :

- par courrier : les plis contenant les candidatures et les offres doivent être envoyés par la poste en recommandé,
- par porteur : les plis doivent être remis contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessous, dans les créneaux horaires 9h - 12 heures ou 14h -17 heures,

Direction de l'agriculture et de la forêt
Jardin Desclieux
97262 Fort de France Cedex

tél. 05 96 71 20 40

L'enveloppe extérieure doit comporter le nom de la société et la mention :

«Ne pas ouvrir – Marché DAF-2010 : Evaluation PRDM »

En complément du dossier postal, il est demandé au candidat d'envoyer leurs dossiers sous format numérique aux adresses mail suivante :

louis.garrouste@agriculture.gouv.fr

fanny.cheynel@agriculture.gouv.fr

lise.jean-louis@agriculture.gouv.fr

72. Correspondant :

Adresse auprès de laquelle des renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus :

Louis GARROUSTE, Cellule Europe, DAF de Martinique tél. 09 95 71 20 64

8 – Ouverture des plis et jugement des offres

Les offres seront examinées selon les critères de jugement qui seront les suivants :

• **Critères d'évaluation et notation des propositions techniques**

Critères d'évaluation	Points	Commentaire
Organisation et méthodologie d'intervention proposées (schéma méthodologique, description des phases, planning de déroulement)	0 à 10	
Références du soumissionnaire en matière de prestations similaires	0 à 10	
Qualification et expérience des experts et intervenants proposés	0 à 40	Une note inférieure à 25 points est éliminatoire
Sous total : Note Technique (NT)	/ 60	Une note inférieure à 40 points est éliminatoire

Les soumissionnaires ayant obtenu une note éliminatoire lors de cette évaluation sont définitivement écartés du marché. Les autres soumissionnaires participent à la phase suivante d'évaluation des offres financières.

• **Critères d'évaluation et notation des propositions financières :**

Critères d'évaluation	Points	Commentaire
Prix total proposé	0 à 40	La proposition la moins disante obtient le maximum soit 40 points. Le calcul des points des autres offres est basé sur une règle de trois: $\frac{\text{Montant du moins disant} \times 40}{\text{Montant autre offre}}$
Sous total : Note Financière (NF)	/ 40	

9 – Unité monétaire

L'unité monétaire est l'euro.

10 – Facturation et paiement

Le paiement s'effectue en deux fois :

50% dès la réception de la première version du rapport d'évaluation à mi-parcours du PDRM prévue le 15 novembre 2010.

50% après la livraison et la présentation de la version finale du rapport d'évaluation à mi-parcours du PDRM au plus tard le 15 décembre 2010.